

DECRET N° 2010-429 DU 25 OCTOBRE 2010

Chargeant **Monsieur Issa BADAROU SOULE**, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires de l'intérim de Monsieur **Goundé Désiré ADADJA**, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, pour la période du 25 au 27 octobre 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2010-428 du 20 octobre 2010 chargeant Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 octobre 2010.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour la période du lundi 25 au mercredi 27 octobre, Monsieur Issa BADAROU SOULE est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication, des Technologies de l'Information et de la Communication pendant l'absence de Monsieur Goundé Désiré ADADJA.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 octobre 2010

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent
Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale

Pascal I. KOUPAKI



Ampliations : PR : 6 – SGG 2 – AN : 2 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MDCCNT/PR : 4 Autres Ministères : 26 – Départements : 12 – JORB : 1